



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes



Cagnotte, le 16 janvier 2014

Monsieur Jean-Pierre Lajaunie
Commissaire enquêteur
149, av. du 14 juillet
BP 40101
40601 BISCARROSSE CEDEX

Transmission e-mail :

biscarrosse@ville-biscarrosse.fr

d.bogen@ville-biscarrosse.fr

e.bossy@ville-biscarrosse.fr

Objet : Enquête publique sur les travaux situés dans un espace remarquable, Hôtel de la Plage, du 23 décembre au 29 janvier 2014 - Observations de la Fédération SEPANSO Landes

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par arrêté municipal n°1184, la demande de permis d'aménager n° 4004613X0003 présentée par la SARL PYRAMIDES (représentée par M. Emmanuel KOT et domiciliée 23 rue de l'Arcade - 75008 PARIS) en vue de procéder à des travaux dans un espace remarquable (terrasse et piscine - Hôtel de la Plage), est soumise à enquête publique du lundi 23 décembre 2013 au mercredi 29 janvier 2014 inclus. Cette enquête publique a été prescrite par un arrêté du maire de Biscarrosse, Alain DUDON, signé par son premier adjoint, M. D. Pons le 28 novembre et reçue par la Préfecture le 3 décembre 2013. Le Tribunal administratif de Pau vous a confié cette enquête qui a fait l'objet des mesures de publicité requises.

Ce dossier a fait l'objet d'une visite sur place à Biscarrosse Plage le 9 janvier 2014 et d'un rapport au Conseil d'Administration de la Fédération SEPANSO Landes le samedi 11 janvier 2014, lequel a mandaté Monsieur Alain Caullet pour vous rencontrer dès le lundi 13 janvier 2014 en Maire de Biscarrosse.

Cette visite a permis de confirmer que :

- le dossier ne comporte pas d'étude d'impact environnementale
- les travaux décrits sont déjà réalisés, complètement terminés (chantier achevé et nettoyé) le 9 janvier 2014,
- le bord de la terrasse – en planches de bois supportées par des « micro-pieux » immobilisés par frottement dans le sable de la dune - est quasiment confondu avec l'arête supérieure de la falaise de sable côté plage de l'Océan,
- la conjonction des effets de la haute marée et de la tempête des 5, 6, 7 et 8 janvier 2014 avaient, par sape, entraîné l'effondrement du sable sur 10 à 20 mètres de longueur.

Dans le quotidien Sud-Ouest du 10 janvier 2014, relatant cet événement, le maire de Biscarrosse aurait expliqué au journaliste : « *L'érosion a certes été plus marquée que dans les grandes marées habituelles avec des reculs de la dune de 4 à 5 mètres par endroits. Quelques points sensibles, tel que celui de l'Hôtel de la Plage font l'objet d'une attention particulière. Mais sauf en cas de nouvelle montée des eaux, notamment fin janvier/début février (coefficients supérieurs à 110) il ne devrait pas être nécessaire d'entreprendre des travaux de réensablage avant la fin de la période des grandes marées* » fin de citation.

De plus, ces travaux de réensablage « habituels » ont été rendus impossibles par recharge par le haut (méthode la moins coûteuse) car les engins lourds ne peuvent plus rouler là où se trouvent maintenant les terrasses et la piscine. Qui paiera la note ?

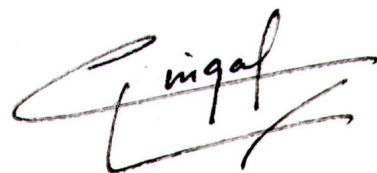
Il nous semble également que la clôture actuelle de l'espace privé de l'hôtel est interrompu par un portillon « non verrouillé » de 1 mètre de haut que des enfants ou des adolescents peuvent franchir aisément avant d'aller basculer dans le vide avec le risque de se faire ensabler. Les banderoles de « danger » tendues 10m plus bas sur le haut de la plage confirment ce danger.

La SEPANSO Landes constate que l'idée de rénover cette construction sur un site protégé n'était certainement pas pertinente compte tenu des informations disponibles sur l'érosion littorale. La présence même d'installations sur la dune empêche sa protection naturelle indispensable effectuée de Soulac en Gironde au Nord jusqu'au pied des Pyrénées au Sud, à l'exception des parties déjà inopportunément construites dans la bande des 100 mètres et 500 mètres de ce littoral fragile. La montée des eaux prévue par le Groupe d'Experts Inter gouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC) ne pourra qu'aggraver cet état.

La Fédération SEPANSO Landes s'indigne que les travaux aient été effectués avant l'enquête publique, d'autant plus que sur le Site Internet de la commune de Biscarrosse qui annonce cette enquête, on peut lire à la fin : « *La décision susceptible d'intervenir à la suite de l'enquête publique est un arrêté municipal accordant ou refusant le permis d'aménager* ». Comment comprendre que la commune qui a décidé de cette enquête n'ait pas porté attention à la situation sur place ?

La Fédération SEPANSO Landes ne peut qu'être défavorable à toute autorisation d'usage de la nouvelle terrasse.

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à ce courrier, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO LANDES
Secrétaire Général Adjoint Fédération SEPANSO AQUITAINE
Administrateur France Nature Environnement
Membre du Comité Economique et Social Européen
00 33 (0)5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr